Département Haute Savoie Arrondissement de Saint-Julien Canton de Gaillard DELIBERATION N° 2024-05-05

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 23/06/2014

ID: 074-217401538-20240527-DEL20240505-DE

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 27 mai 2024 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Isabelle MAUGET

Présents: JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, A. CHICHER, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents: néant

Date de convocation du conseil municipal: 22/05/2024

Délibération N° 2024-05-05 : Demande de subvention au département dans le cadre du CDAS 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'afin de renforcer et de formaliser son engagement financier auprès des territoires dans le cadre de la compétence de solidarité territoriale, le Département a fait évoluer en 2018 son dispositif d'aide aux collectivités en instaurant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) qui ont remplacé le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT). Les CDAS sont destinés à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités.

Suite au vote du budget primitif 2024, il est proposé de retenir pour la 2^{ème} année consécutive l'opération suivante au titre de la subvention 2024 du CDAS :

- Travaux de sécurisation de la route de Bellevue sur la RD 183, dans sa portion comprise entre la route d'Armiaz jusqu'au secteur Mellot – Horizon Milly (tranche 1) étant précisé que le montant des travaux a été affiné par le maître d'œuvre et le Syane au titre des travaux d'enfouissement.

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT			
→ CDAS 2024	146.120 €	30 %	
→ CDAS 2023 (attribué)	50.000 €	10 %	
Total aides publiques	196.120 €	40 %	
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Fonds propres	290.948 €	60%	
Total autofinancement	290.948 €	60%	
Total	487.068 €		

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Approuve l'opération éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- Sollicite le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 146.120,00 euros au titre du CDAS 2024 ;
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance, Isabelle MAUGET

Le Maire, Jean-Luc SOULAT